

**ARRETE N° 2018-020 portant la création
De l'équipe d'accueil du RFIC-lab**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** Le code de l'éducation art L711 et L 712
- Vu** Le décret n° 2007-317 du 8 mars 2007, relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** Le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération de l'Assemblée des trois conseils de l'établissement en date du 21 novembre 2017 portant élection de Monsieur Pierre BENECH en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble
- Vu** La délibération du conseil scientifique de l'Institut polytechnique de Grenoble du 1^{er} mars 2018 a émis un avis favorable sur la participation de Grenoble INP au projet de création de l'équipe d'accueil RFIC-lab à compter du 11 juillet 2018
- Vu** La délibération du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble du 15 mars 2018 approuvant la création d'une équipe d'accueil RFIC-lab

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une équipe d'accueil RFIC-lab est créée pour une durée de 5 ans à compter du 11 juillet 2018.

ARTICLE 2 :

Le directeur général des services et l'agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et affiché aux lieux prévus à cet effet dans les locaux de l'établissement.

Fait à Grenoble, le 11 juillet 2018

L'administrateur général

SIGNE

Pierre BENECH